



# Aide à l'acquisition des manuels scolaires : le chéquier-livres

**Profils** : Jeune

**Thématiques** : Formation et emploi, Lycéen

La Région souhaite favoriser la réussite scolaire pour tous, en permettant à l'ensemble des jeunes lycéens de l'académie de Poitiers de bénéficier d'un soutien financier lors de leur rentrée en lycée. L'acquisition des manuels scolaires constitue en effet une charge importante pour les familles, notamment les plus défavorisées. Pour les entrants en seconde dans l'académie de Poitiers, cette aide se matérialise par **deux chèques-livres d'un montant total de 70€** et d'un complément de 80€ pour les entrants au lycée dont la famille est bénéficiaire de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS).

**Le dépôt de dossier pour 2018-2019 se fera à partir du 2 juillet 2018.**

## Échéances

La campagne des chèques-livres pour la rentrée 2018-2019 se termine le **30 novembre 2018**.

La demande du complément d'aide de Rentrée Scolaire des lycéens s'effectue en même temps que la demande des chèques-livres, en justifiant de l'Allocation de Rentrée Scolaire versée par la CAF ou la MSA.

Pour plus de renseignements, vous pouvez consulter les liens suivants : CAF ou MSA

## Objectifs

- Aider les familles à l'achat ou la location des manuels scolaires et cahiers pédagogiques.

## Bénéficiaires

Tous les lycéens s'inscrivant pour la première fois dans un cycle de lycée général technologique ou professionnel, toutes filières confondues - classes de seconde d'enseignement général technologique et classes de première année de CAP ou de Bac Pro en 3 ans, en Unités Localisées d'Inclusion Scolaire (ULIS), 1ère année

en micro-lycée, en Établissement Régional d'Enseignement Adapté (EREA).

- les lycées publics et EREA et micro-lycées,
- les lycées privés sous contrat d'association,
- le CNED (pour les élèves domiciliés dans l'académie de Poitiers).

## Modalités

1. Consulter la procédure de dépôt d'un dossier sur Mes Services en Ligne.
2. Créer un compte et un dossier au nom du jeune sur le site Services en ligne de la Région et fournir le courrier d'affectation au lycée mentionnant le nom du lycée et l'inscription en seconde ainsi qu'un certificat de scolarité de l'année 2017-2018. (se référer aux procédures ci-dessous)
3. Bénéficier d'un montant complémentaire de 80 €, l'attestation de droit à l'Allocation de Rentrée Scolaire doit être intégrée au formulaire de demande du chéquier livres. Après acceptation de l'aide, un virement est adressé sur le compte du demandeur conformément au Relevé d'Identité Bancaire transmis.

## Quel montant ?

- **2 chèque-livres d'un montant total de 70€**, à valoir sur l'achat ou la location des manuels scolaires et des cahiers pédagogiques.
- **1 complément de 80 €** pour les entrants au lycée dont la famille est bénéficiaire de l'ARS.

## Comment ça marche ?

Pour les élèves :

- Connaître l'établissement et le niveau scolaire de l'élève à la rentrée prochaine.
- Déposer votre demande (avec l'identité de l'élève et non celle des parents).
- Créer un compte personnel en utilisant une adresse e-mail, un identifiant et un mot de passe (Ces 3 informations sont à garder précieusement pour effectuer vos prochaines demandes). Il n'est pas possible de réutiliser l'adresse mail d'une autre personne ayant déjà un compte Région.
- Les chèque-livres seront livrés directement à votre domicile. Ces chèque-livres s'utilisent auprès des librairies, associations ou établissements de formation ayant passé une convention d'affiliation avec la Région, jusqu'au 31 décembre 2018. Une liste des partenaires affiliés sera disponible en téléchargement ultérieurement.

## Contact

**Pôle Éducation et Citoyenneté**  
**Direction de l'Éducation**

**Plate-forme téléphonique d'accueil :**

Du lundi au vendredi de 9h à 18h sans interruption

téléphone : 05 49 38 49 38

cheques.livres@nouvelle-aquitaine.fr